

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 28

Objet : Extension et mise aux normes de la déchèterie de Seyne : demande de financement auprès de l'État au titre de la DETR

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Un rapport du Syndicat Mixte Asse Bléone relatif à l'érosion des berges de la rivière « La Blanche de Fau » à Seyne a fait apparaître qu'une partie considérable des terrains sur lesquels est installée la déchèterie se situe en zone rouge du PPRI. L'occupation de cette zone est interdite et fait encourir des sanctions pénales à Provence Alpes Agglomération. Par ailleurs, des besoins de mise en conformité impératifs avaient déjà été identifiés (vestiaires, station de lavage des BOM, aire de stockage des déchets verts...)

Considérant cela, le Conseil d'agglomération a approuvé par délibération n°41 du 7 avril 2022 l'agrandissement de la déchèterie de Seyne par l'acquisition d'un terrain adjacent (et des bâtiments en place) mis en vente par la société SPHERE et le programme de travaux correspondant. Par délibération n°4 du 15 juin 2022, le Conseil d'agglomération a ensuite autorisé la signature de l'acquisition du terrain et des bâtiments.

Le montant total de l'acquisition (arrêté par le document parcellaire définitif) et des travaux à effectuer en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération dans la continuité de l'acquisition pour rendre parfaitement fonctionnel le site agrandi est estimé à 383 008 € HT, dont :

- Acquisition : 199 139 €
- Travaux : 183 869 €

Le règlement en vigueur de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) permet à Provence Alpes Agglomération de prétendre à un soutien financier de l'État pour ce projet d'extension et de réaménagement de déchèterie à hauteur de 40% du coût total HT estimé de l'opération, soit 153 203 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération :

Dépenses HT :383 008 €

Recettes HT :383 008 €

Dont :

Subvention État – DETR 2023 (40%)153 203 €

Autofinancement PAA (60%)229 805 €

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la subvention correspondante auprès de la Préfecture des Alpes de Haute Provence et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

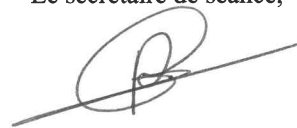
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com